



## DOSSIER DE DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce dossier vous a été remis par notre SPANC pour nous permettre de vous aider à finaliser votre projet d'assainissement non collectif.

Vous y trouverez :

- le formulaire de demande d'installation à retourner au service SPANC ELAN, dûment complété, et accompagné des pièces demandées (en 3 exemplaires),
- 1 fiche descriptive du sol à renseigner.
- 2 annexes donnant des explications sur les pièces à fournir suivantes :
  - A. Le plan de masse
  - B. Le plan en coupe ou profil hydraulique.

***Vous trouverez au verso de cet imprimé les  
informations nécessaires  
au bon déroulement de votre projet***

## Pourquoi ?

Votre terrain se situe dans un secteur qui n'est pas desservi par le réseau d'assainissement collectif. Vous devez donc réaliser une installation d'assainissement autonome pour traiter et évacuer vos eaux usées. De fait, il vous appartient de choisir **une filière d'assainissement non collectif réglementaire**, c'est-à-dire complète et adaptée à votre habitation ainsi qu'à la nature, la surface et la pente de votre terrain.

Pour un bon fonctionnement durable de celle-ci, votre constructeur, ou tout autre professionnel spécialisé en assainissement, devra vous préconiser la meilleure solution, et ceci au moment même de la conception de votre projet d'habitation (*construction ou rénovation*).

**Une étude de définition de filière réalisée par un bureau d'étude spécialisé est conseillée et même indispensable dans certains cas.**

Des renseignements techniques sur les différentes filières de traitement des eaux usées peuvent être donnés par notre service ou sur le site interministériel de l'assainissement non collectif à l'adresse : [www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/)

## Comment ?

Vous devez déposer votre **dossier de demande d'installation d'assainissement non collectif (en trois exemplaires) dûment complété et accompagné des pièces à fournir au service SPANC ELAN** avant tout autres documents d'urbanisme éventuels : permis de construire, déclaration des travaux.

Lors de l'instruction de votre dossier un agent du SPANC pourra vous contacter dans le cas d'une demande de pièce complémentaire ou une demande de prise de rendez-vous sur site afin de réaliser le **contrôle de conception et d'implantation de votre projet**.

A l'issue de cette instruction, un avis technique sur la **conception et l'implantation** des ouvrages vous sera transmis, **accompagné de la décision du Président de la communauté de communes** validant ou non votre projet.

Après avis favorable, **une attestation de conformité** de votre projet d'assainissement vous sera délivrée (pièce obligatoire au dépôt d'un PC), vous pourrez alors envisager et programmer vos travaux.

Il vous est demandé alors de prendre toutes dispositions pour avertir le SPANC, par téléphone ou en nous retournant la fiche de déclaration de commencement des travaux, **2 semaines avant leur démarrage**, ceci afin que le technicien puisse se rendre sur le chantier dans un délai convenable pour effectuer sa visite pour réaliser le **contrôle de bonne exécution des travaux**.

*Le rapport détaillé de cette intervention vous sera fourni, ainsi que l'avis de conformité.*

*Nous attirons votre attention sur le fait que ce document n'est pas anodin et pourra être exigé notamment en cas de vente ou de cession de l'immeuble. Ainsi il est indispensable que les ouvrages ne soient pas prématurément recouverts, afin de pouvoir permettre le contrôle efficace de certains éléments essentiels, et par la suite, d'obtenir un avis de conformité favorable.*

## Combien ?

Cette prestation de vérification obligatoire vous sera **facturée par le trésor public**, dès l'émission de l'avis technique relatif à la conception et l'implantation de votre projet. Pour plus d'information veuillez-vous reporter au **règlement de service** et aux délibérations du conseil communautaire consultable **en mairie de votre commune** ou sur le **site internet de la communauté de communes ELAN**.

[www.elan87.fr](http://www.elan87.fr)

Pour plus d'information veuillez prendre contact avec le service de notre Communauté de Communes à l'adresse ci-dessous :

SPANC ELAN  
13 Rue Gay Lussac  
87240 AMBAZAC  
Tél : 05-55-56-44-55

[spanc@elan87.fr](mailto:spanc@elan87.fr)

*N'hésitez pas à nous contacter dès que la perméabilité de votre sol est définie (soit à la réception de votre rapport d'étude de sol, soit à la réalisation de votre test de perméabilité) afin de vérifier ensemble l'adéquation de votre projet avec la réglementation ainsi que les différentes contraintes liées à votre parcelle.*

## DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

**N° SPANC :**

### DEMANDEUR

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Tel. : \_\_\_\_\_ Port. : \_\_\_\_\_  
 E-mail : \_\_\_\_\_  
 *Je refuse de recevoir par courrier électronique des documents en cours d'instruction*

### INFORMATIONS TERRAIN

Adresse terrain : \_\_\_\_\_  
 Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
 Cadastre: Section : \_\_\_\_\_ Parcelle : \_\_\_\_\_  
 Périmètre de protection de captage d'eau destiné à la consommation humaine ?  Oui  Non

### CONCEPTEUR DE LA FILIERE

Société (bureau d'étude, constructeur, terrassier...) : \_\_\_\_\_  
 Nom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Contact : \_\_\_\_\_  
 Tel : \_\_\_\_\_  
 E-mail : \_\_\_\_\_

### INSTALLATEUR DE LA FILIERE

Société : \_\_\_\_\_  
 Nom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Contact : \_\_\_\_\_  
 Tel : \_\_\_\_\_  
 E-mail : \_\_\_\_\_

### SUIVI DU DOSSIER

SPANC arrivé le,	Dossier complet le,	Envoi pétitionnaire le,
------------------	---------------------	-------------------------

### PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR EN 3 EXEMPLAIRES *(en l'absence d'une de ces pièces le dossier sera retourné pour complément)*

1. -Cette demande intégralement remplie
2. -Un plan de situation, plan cadastral en traçant le contour de la parcelle
3. -Un plan de masse au 1/200ème (si besoin 1/500ème)
4. -Profil hydraulique ou plan de coupe de la filière et de l'habitation en indiquant les côtes par rapport au terrain naturel et fini
5. -Règlement de la ou des zone(s) d'urbanisme de la parcelle et ses servitudes.
6. -Si la conception est réalisée par un bureau d'études spécialisé en assainissement non collectif (**fortement conseillé**), fournir la copie du rapport. Ce document pourra vous être demandé à tout moment lors de l'instruction du dossier selon le projet. Ou à défaut, la fiche descriptive du sol dûment renseignée
7. -Pour un projet portant sur un système agréé le document technique ou commercial et l'avis d'agrément publié au Journal Officiel disponible sur <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>
8. En cas de nécessité de rejeter des eaux traitées au milieu hydraulique superficiel (justifiée par une étude de définition de filière démontrant qu'aucune autre solution ne peut être envisagée), joindre l'autorisation du gestionnaire du milieu récepteur.

## CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

**Maison d'habitation individuelle :**  Principale  Secondaire  Location

Nombre de pièces principales (*Article R\*111-1-1 du Code de la construction et de l'habitation :*

*les pièces principales sont les pièces destinées au séjour ou au sommeil*) : \_\_\_\_\_ Dont chambres : \_\_\_\_\_

Nombre d'utilisateurs : \_\_\_\_\_

**Autres types de locaux (gîte, restaurant, bureaux, atelier...):** (*Etude obligatoire pour déterminer le flux de pollution à traiter*)

à usage public, type : \_\_\_\_\_  à usage privé

Capacité d'accueil : \_\_\_\_\_

**Alimentation en eau potable :**  Adduction publique  Captage privé (*à positionner sur les plans*)

## CARACTERISTIQUE DU TERRAIN ET SON ENVIRONNEMENT

### Terrain :

Type d'occupation du terrain (*pré, friche, remblais, bois...*) : \_\_\_\_\_

Superficie du terrain (*en m<sup>2</sup>*) : \_\_\_\_\_

Pente générale du terrain :  Faible (<5%)  Moyenne (entre 5 et 10%)  Forte (>10%)

Présence de puits, source, captage, à destination de la consommation humaine, dans un rayon de 35m du dispositif de traitement

prévu ?  Oui  Non Si oui, déclaré en mairie ?  Oui  Non

Présence d'eau à moins de 1m de profondeur (*nappe phréatique, lac,...*) :  Oui  Non

### Destination des eaux pluviales :

Infiltration sur la parcelle :  $\longrightarrow$  technologie utilisée :  Drains  Puits d'infiltration

Rejet en surface (fossé, caniveau,...) **Soumis à autorisation du gestionnaire**

Réseau d'eaux pluviales **Soumis à autorisation du gestionnaire**

Rétention : \_\_\_\_\_ Trop Plein : \_\_\_\_\_

### Etude de sol :

Etude de définition de filière (**fortement conseillée**)  À défaut, résultat(s) du test de perméabilité en min : \_\_\_\_\_

Ces études sont recommandées afin d'une part de caractériser au mieux l'aptitude du sol à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux usées, et d'autre part de définir la filière d'assainissement la plus appropriée. De plus, dans le cadre de l'instruction de la présente demande, elles peuvent être exigées auprès du pétitionnaire par le service responsable du contrôle.

**Joindre une copie du rapport et utiliser les prescriptions du bureau pour remplir ce formulaire**

## TYPE DE PROJET

Construction neuve faisant l'objet d'un permis de construire

Réhabilitation d'une installation existante.

- N° de dossier du dernier contrôle réalisé par le SPANC : \_\_\_\_\_

- Et/Ou nom du dernier propriétaire : \_\_\_\_\_

**Rappel:** Le choix de la filière d'assainissement non collectif ainsi que la maîtrise d'œuvre ne sont pas de la responsabilité du SPANC.

**Toute modification de tout ou partie de votre projet après validation par notre service sera soumise à une nouvelle demande et donc une nouvelle facturation.**

## CHOIX DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### FILIERE TRADITIONNELLE

#### Dispositif de prétraitement (facultatif) :

Bac dégraisseur      Volume : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>      Eaux raccordées : \_\_\_\_\_  
 (Vivement conseillé si la fosse est à plus de 10m des évacuations)      (Exemple : Eaux ménagères de cuisine et/ou salle de bain)

#### Dispositif de traitement primaire :

Fosse toutes eaux      Volume : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>       Préfiltre incorporé  
 Décolloïdeur      Volume : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>

#### Dispositif de traitement secondaire :

Tranchées d'épandage      Type d'épandage :       Epandage sur terrain plat       Epandage sur sol en pente (>5%)

Linéaire global : \_\_\_\_\_      Nombre de tranchées : \_\_\_\_\_      Linéaire unitaire : \_\_\_\_\_

Filtre à sable vertical drainé :      Surface : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Filtre à sable vertical non drainé :      Surface : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Lit d'épandage      Surface : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Lit filtrant drainé à flux horizontal      Surface : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Terre      Surface : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

### FILIERE AGREEE

N° d'agrément : \_\_\_\_\_      Dénomination commerciale : \_\_\_\_\_

Capacité du système : \_\_\_\_\_

Cf. <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>

*Il est vivement conseillé de souscrire à un contrat d'entretien avec le fabricant de la filière*

### EXUTOIRE POUR REJET DES EAUX TRAITEES

Tranchées d'infiltration      Linéaire global : \_\_\_\_\_ m      Nbr de tranchées : \_\_\_\_\_      Linéaire unitaire : \_\_\_\_\_ m

Aire de dispersion      Surface : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>      Longueur : \_\_\_\_\_ m      Largeur : \_\_\_\_\_ m      Nbr drains : \_\_\_\_\_

**Les autorisations suivantes ne seront délivrées que si une étude de définition de filière démontre qu'aucune autre solution ne peut être envisagée :**

Rejet vers milieu hydraulique superficiel (*Joindre l'autorisation du gestionnaire du milieu récepteur*)

Puits d'infiltration

### VENTILATION

Les ouvrages de traitement primaire doivent être pourvus d'une ventilation afin d'évacuer les gaz produits lors des dégradations de matière Celle-ci devra constituée d'une entrée d'air et d'une sortie d'air indépendantes situées au-dessus des locaux et d'un diamètre d'au minimum 100 mm. L'entrée et la sortie d'air sont distantes d'au moins 1 mètre (Cf. Annexe C).

- **La ventilation primaire** (entrée d'air) est raccordée en amont du traitement primaire et remontée au-dessus des locaux.
- **La ventilation secondaire** (sortie d'air) est raccordée en aval du traitement primaire, remontée 40cm au-dessus du faîtage des locaux et munie d'un extracteur de gaz statique ou éolien à son extrémité.

### OUVRAGES COMPLEMENTAIRES

Poste de relevage       Intégré       Indépendant      Eau collectée : \_\_\_\_\_ (*brute, prétraitée, traitée...*)

Auget      Volume : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>      Eau collectée : \_\_\_\_\_ (*brute, prétraitée, traitée...*)

Fosse d'accumulation  
*Uniquement en cas de  
 réhabilitation et soumis à étude*      Volume : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>      Eau collectée : \_\_\_\_\_ (*brute, prétraitée, traitée...*)

Dégrilleur/Débourbeur      Volume : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>      Eau collectée : \_\_\_\_\_ (*brute, prétraitée, traitée...*)

Présence de toilettes sèches :  Oui

## ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire en tant que responsable de son installation de la conception à l'entretien s'engage à :

1. Certifier exacts l'ensemble des renseignements fournis
2. A la demande du service chargé du contrôle, je m'engage à faire réaliser une étude hydrogéopédologique.
3. Avoir pris connaissance du guide d'entretien des dispositifs notamment des filières agréées (disponible sur <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>)
4. Respecter les règles techniques en vigueur et celles du fabricant des ouvrages.
5. Réaliser l'installation après avis favorable et uniquement conformément au projet validé en prenant en compte les éventuelles réserves.
6. Avertir le SPANC 48h minimum avant le début des travaux et avant remblaiement des dispositifs et canalisations.
7. Ne remblayer l'installation qu'après avis favorable du SPANC sous réserve de prise en compte des éventuelles recommandations.  
NB : Les travaux d'une installation remblayée ne pourront être validés. Le contrôle sera facturé mais aucun avis sur la mise en œuvre ne sera formulé.
8. Effectuer l'entretien nécessaire au bon fonctionnement de son installation
9. **Payer la redevance du service relative au traitement du dossier s'élevant à 300€ (conception et réalisation)**

Le ..... à .....

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »,  
Signature

## AVIS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### Conformément aux documents fournis

Favorable

La filière d'assainissement projetée est conforme aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.

Défavorable

La filière n'est pas adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.

Favorable avec réserve

Prendre en compte les réserves indiquées dans le rapport joint.

### Se référer au rapport joint pour le détail du contrôle de conception du projet

Fait à Ambazac par le Service Public d'Assainissement non Collectif,

Le ..... Signature de l'agent responsable du dossier,

## DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ELAN

Aux vues de l'avis technique formulé par le SPANC la demande est jugée :

Favorable

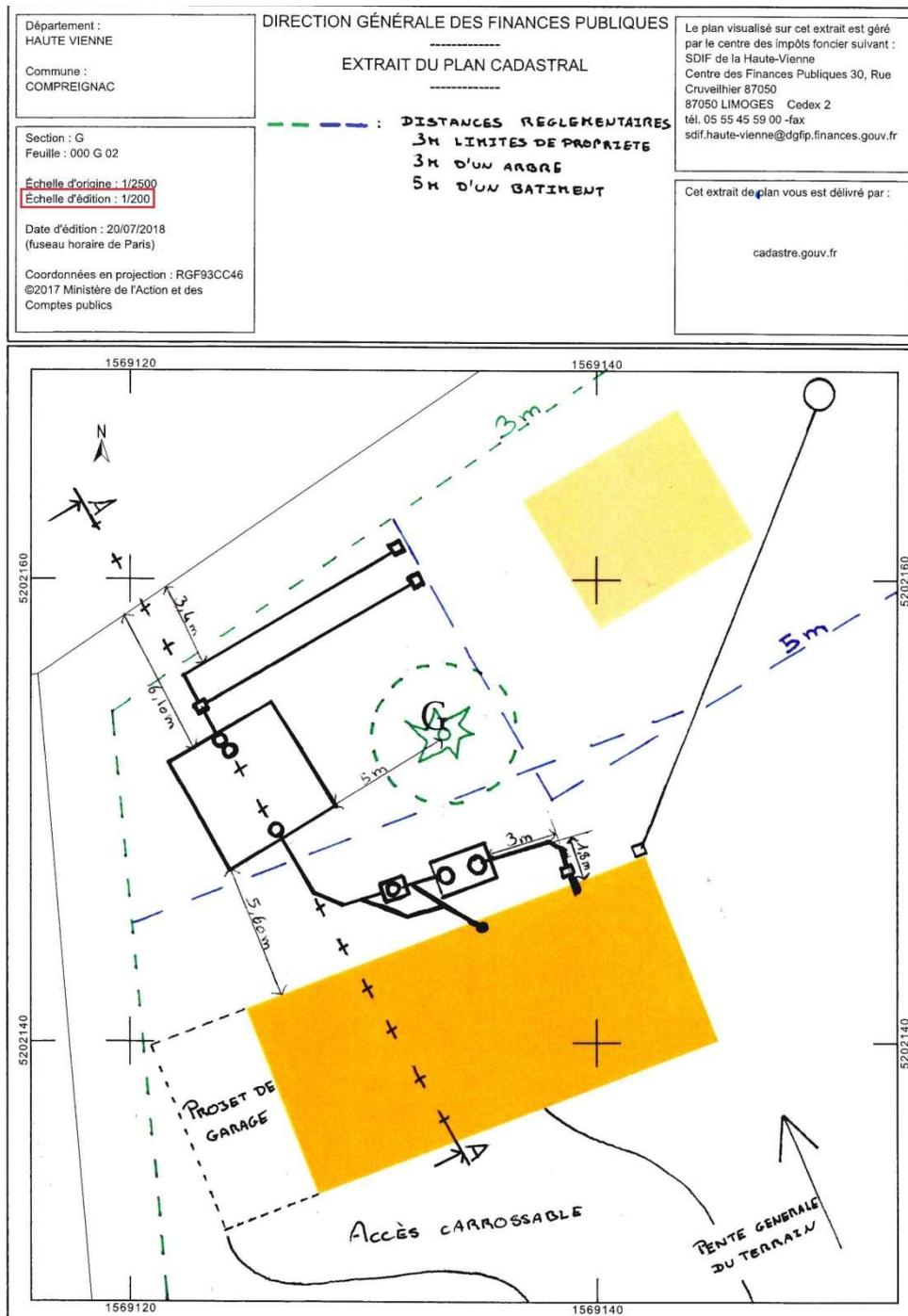
Défavorable

Fait à Ambazac , le ..... Signature du Président,

# ANNEXE A

## Un plan de masse du dispositif au 1/200 ou 1/500, en indiquant :

- l'emplacement du prétraitement (fosse toutes eaux, préfiltre, bac dégraisseur, regard de contrôle), et la distance par rapport à votre habitation,
- l'emplacement de la ventilation de votre fosse,
- le tracé des canalisations évacuant les eaux usées de l'habitation, et le tracé exact des voies d'accès au garage - parking,
- la topographie du terrain, en indiquant par une flèche, la pente générale,
- l'emplacement du traitement (tranchées, filtre à sable...) en notant les distances par rapport à votre habitation, aux limites séparatives de propriétés,
- les arbres et la végétation, les surfaces imperméables,
- les bâtiments annexes ou en projet (garages, piscines), l'utilisation d'un chauffage de type «géothermie».
- indiquez nous l'éventuelle présence de puits dans un rayon de 35 mètres, mesurez cette distance à partir de votre système d'infiltration,
- la présence de mare, étang, zone humide, fossé,

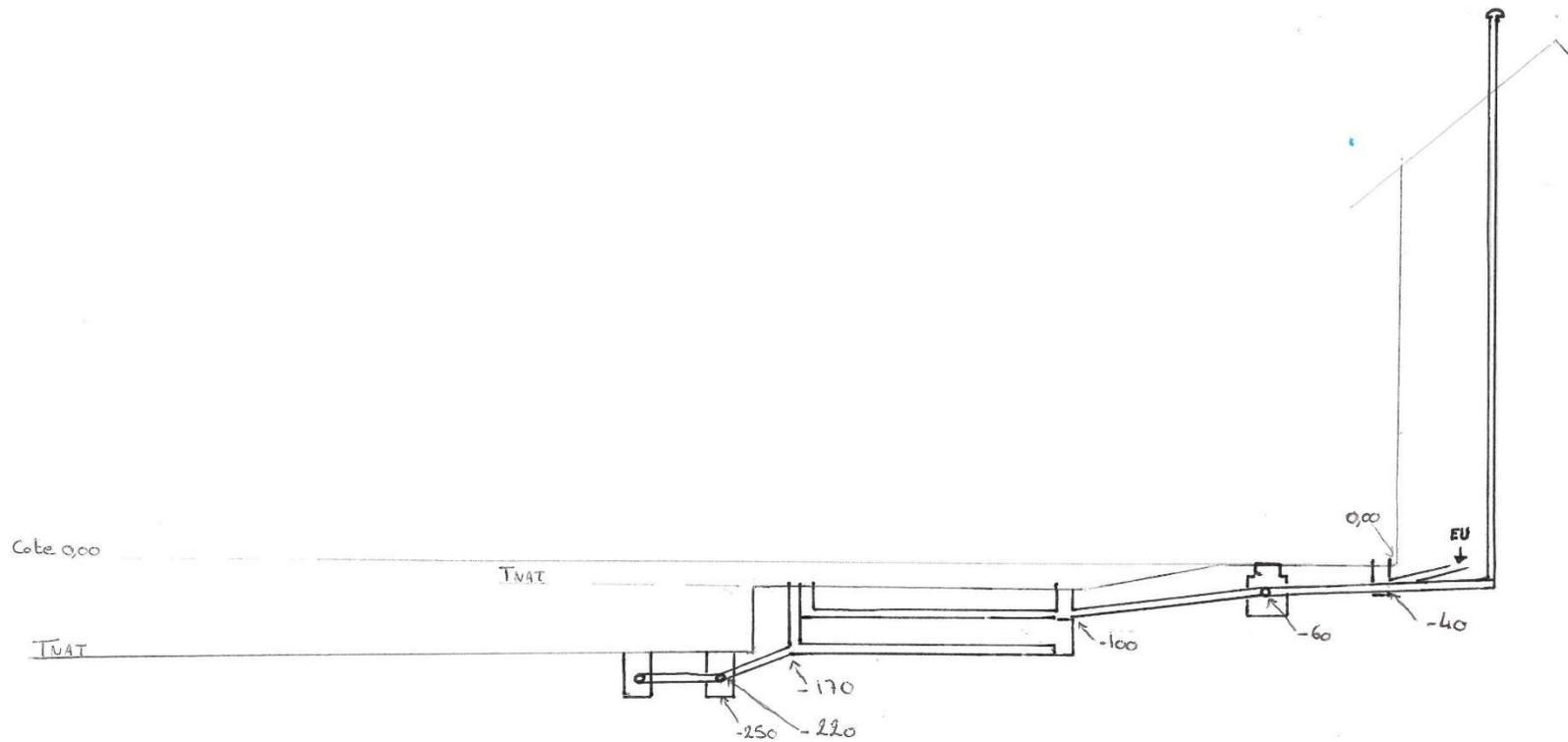


## ANNEXE B

### Profil hydraulique de la filière indiquant les côtes par rapport au terrain naturel et fini (ou plan de coupe).

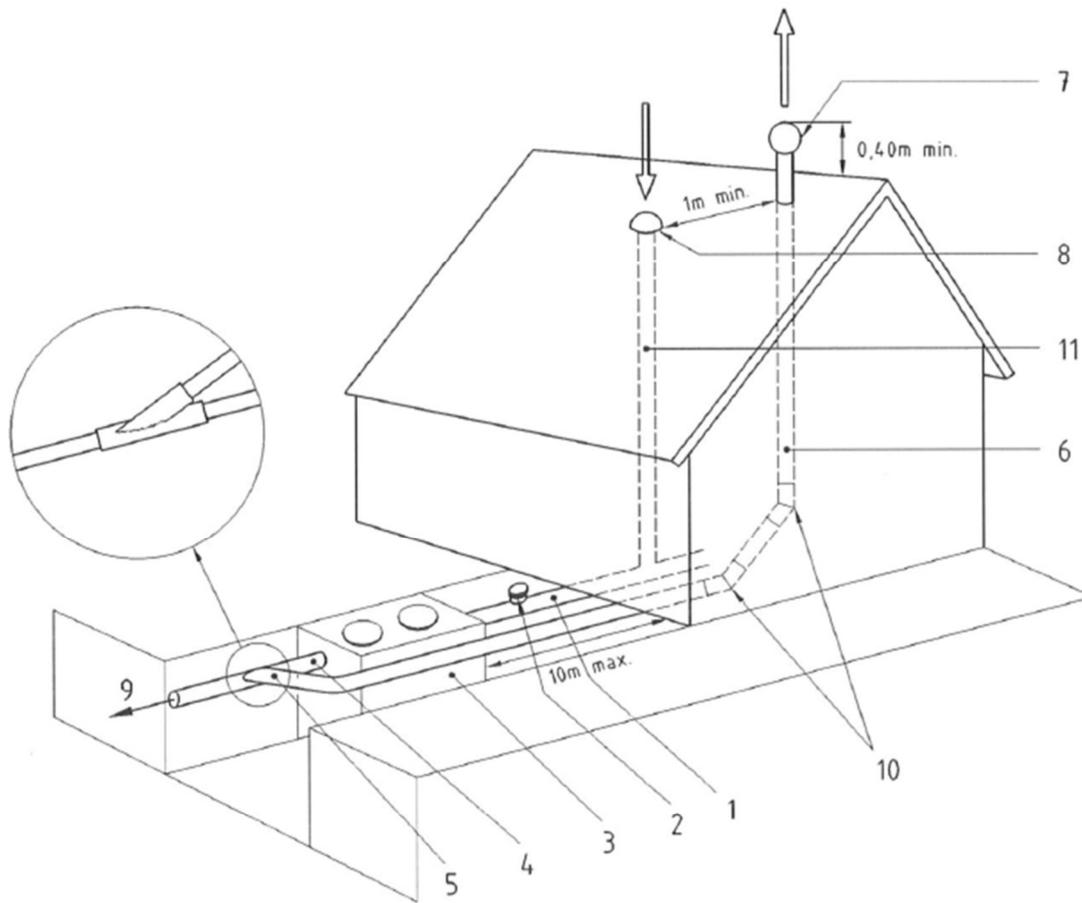
Ce plan doit impérativement reprendre les mêmes côtes que celles mentionnées sur le plan de masse.

VUE EN COUPE 1/100 A-A



## ANNEXE C

### Extrait du DTU 64.1. : principe des ventilations primaire et secondaire



#### Légende

- 1 Canalisation d'amenée des eaux usées domestiques
- 2 Té ou boîte de branchement ou d'inspection
- 3 Fosse septique
- 4 Canalisation d'écoulement des eaux prétraitées
- 5 Piquage de ventilation haute
- 6 Tuyau d'extraction. Ventilation haute
- 7 Dispositif d'extraction
- 8 Dispositif d'entrée d'air (ventilation primaire) par chapeau de ventilation
- 9 Évacuation des eaux usées septiques
- 10 Succession de deux coudes à 45°